GRAND DETAIL

De tout ce qui s'eſt paſſé à l'Hôtel-de-Ville hier au ſoir & la nuit derniere, pour obliger M. de la Fayette à garder ſa place. Grande Députation de toutes les Sections de Paris ; Diſcours du Général, qui s'eſt trouvé mal après l'avoir prononcé, & qui a été forcé de ſe retirer. Diſcours d'un Chaſſeur du Bataillon des Carmes. Diſcours d'un Grenadier du Bataillon des Petits-Peres. Motion du Curé de Chaillot, approuvée par le Conſeil de la Commune. M. Bailly chargé d'aller ſavoir la derniere réponſe de M. la Fayette.

AUCUN des grands événemens de notre glorieuſe révolution n'a occaſionné plus de rumeur, excité plus d'alarmes que la retraite inattendue du général de l'armée Pariſienne. A cette nouvelle les ennemis du peuple ont fait éclater des ſignes de joie, qui ſeuls ſuffiroient

peut-être pour disculper M. de la Fayette de tous les reproches qui lui sont faits; mais traduit au tribunal suprême de l'opinion publique, il lui fait une justification plus authentique.

L'exposé simple & fidele de tous les faits va mettre les Citoyens à même de juger de ce chef, qui dans ce moment inspire un si grand intérêt, & l'on saura si l'on doit renverser l'idole ou continuer de l'encenser.

« Qu'il est dur de haïr ceux qu'on voudroit aimer ».

Jamais adage ne fut plus applicable aux personnes & aux circonstances. J'ose assurer que ceux qui réfléchiront avec impartialité sur la conduite de m. la Fayette, n'éprouveront point le sentiment pénible qui les forceroit á changer d'opinion à son égard, & je le crois encore digne de l'estime & de la reconnoissance de ses concitoyens.

Je ne remontrai point à la source des causes qui l'ont obligé de donner sa démission, & je ne retraceroit point des circonstances connues de tout le monde. Je me renfermerai donc dans



le cercle des événemens qui ont agité hier et la nuit derniere le conseil de la commune, les 48 sections, & la garde-nationale. Tous les bataillons avoient reçu l'ordre de se rassembler pour envoyer chacun une députation qui devoit se joindre au conseil de la commune, afin de demander compte a m. de la Fayette des raisons de son abdication, & en même-tems lui annoncer le refus formel du département, de la municipalité, & du corps qu'il commande, l'heure à laquelle le général devoit comparoître avoit été fixée à neuf heures du soir. L'influence des citoyens à l'hôtel-de-ville, a été si considérable que la plus grande partie des députés des sections n'ont pu trouver accès dans la salle. Une multitude immense garnissoit le grand escalier, & les corridors, & on attendoit avec impatience M. de la Fayette à son passage ; mais il s'est dérobé à tous les regards & il a été introduit dans l'assemblée par une entrée particuliere. Il a paru avec les marques distinctives du rang auquel il renonçoit, mais vêtu d'un frac noir simple & sans ornement.

MESSIEURS,

Les témoignages d'eſtime dont vous m'honorez ſont flateurs pour moi, & ils ſont un ample dédommagement de toutes les contrariétés, de tous les chagrins, des diſgraces dont la malignité des hommes pervers & des ennemis de la révolution cherche à m'accabler. J'aurois bravé l'envie, & mon ame eut été inacceſſible aux traits envenimés de la calomnie, tant j'aurois cru jouir de la confiance de mes compatriotes..... Le jour ou vous daignâtes jetter les yeux ſur moi pour m'élever au rang qui pouvoit le plus flater mon ambition; le jour où, ſans l'avoir brigué, j'obtins l'honneur le plus inſigne où je puiſſe prétendre; ce jour fut, ſans contredit, le plus beau de ma vie; & celui où il me faut renoncer à ces dignités feroit affreux; je n'en pourrois ſuporter l'horreur, ſi l'oubli de mes devoirs m'avoit attiré une diſgrace; mais, Meſſieurs, en renonçant de mon propre mouvement à une place pour laquelle je ne ſuis plus propre, puiſque j'ai pu perdre la confiance de mes freres d'armes, j'ai du moins la préſomption de croire qu'ils ne ceſſeront pas pour cela de m'eſtimer, & ſi

je n'ai pas aſſez d'habileté pour commander ; j'eſpere avoir les qualités du ſoldat : l'aveugle obéiſſance à la loi & déférence la plus abſolue pour mes chefs. Permettez-moi donc, Meſſieurs, d'être ſimple volontaire dans cette armée ; vous ne manquerez point d'un général plus habile, plus expérimenté. Il faut qu'un bras plus ferme ſoutienne l'édifice de notre immortelle conſtitution, qu'un autre acheve ce que j'ai commencé ; loin de porter envie à ſes ſuccès, j'y applaudirai au contraire avec tranſport, puiſſe-t-il être aſſez heureux pour établir cette diſſiline ſévère ſans laquelle toute puiſſance armée devient nulle ſi elle n'eſt oppreſſive ».

Tel eſt en ſubſtance le diſcours qu'a prononcé M. de la Fayette, & qu'il a débité avec beaucoup d'émotion. Il a été ſuivi des applaudiſſemens les plus vifs & les plus multipliés.

Un chaſſeur du bataillon des Carmes, M. Dubut de Long-Champ, lui a répondu avec autant d'éloquence que d'énergie ; il lui a fait ſentir, au nom de tous les freres d'armes dont il étoit l'interprête, que nul d'entre eux ne vouloit déférer aux raiſons ſur leſquelles le général motivoit ſa retraite. Ce n'eſt point au milieu des

tempêtes qu'un pilote habile doit se désaisir du gouvernail. L'orateur, après avoir ainsi rappelé à M. de la Fayette les devoirs qui l'attachoient irrévocablement à sa place jusqu'à la fin de la constitution, a encore plus insisté pour que la discipline fut rigoureusement observée dans l'armée nationale, & il a fait la motion expresse qu'on suppliât l'Assemblée Nationale de prononcer une loi pénale pour prévenir l'insubordination & la désobéissance dans la garde-nationale.

M. de la Fayette a repris la parole, & alloit donner un nouveau développement aux idées qu'il venoit d'énoncer; mais excédé de fatigues, & ne pouvant plus résister à l'agitation dont il étoit oppressé; il a senti ses forces l'abandonner, & il a demandé la permission de s'absenter quelques instans, pour remettre un peu ses sens. Cet incident n'a fait qu'ajouter à l'alarme dont l'auditoire étoit préoccupée; & on a demandé avec plus distance sa réponse définitive.

Cependant, M. Guichard, Grenadier du bataillon des Petits Peres, a fait part d'un Arrêté de sa Section, qui déclare déchu du rang de Citoyen, celui qui sera convaincu d'avoir manqué de respect à son Chef, ou refusé de lui obéir; il proposoit en outre de lier tous les gardes nationaux, par un nouveau serment.

Ces propositions ont été fort applaudies; mais avant toutes choses, il falloit savoir si M. de la Fayette avoit renoncé à son projet de se démettre du Commandement; on vouloit absolument connoître son intention; lorsqu'on a appris que son indisposition l'avoit forcé de s'en rentourner. « Eh bien! il faut aller chez lui chercher sa réponse » a-t-on crié. On vouloit consulter toutes les sections sur cette nouvelle délibération; mais une grande partie des députés s'étoit déjà retirée, de sorte qu'on jugeoit plus convenable de remettre la démission à ce jour; mais tant de voix se sont élevés à la fois pour qu'on statuât sur le champ, qu'il a bien fallu répon-

dre à cette propoſition. On demandoit que la Municipalité & la garde-nationale réunies allaſſent encore une fois chez le général pour avoir ſon dernier mot. Enfin l'avis de m. le Curé de Chaillot a prévalu & il a été décidé que m. le Maire iroit ſeul chez m. de la Fayette pour s'aſſurer de ſes intentions, & qu'on ne déſempareroit pas qu'on n'eut ſa réponſe.

M. le Maire s'eſt donc rendu chez le général, il ne l'a point trouvé, & on doit s'aſſembler à neuf heures ce matin dans toutes les ſections.

De l'Imprimerie de TREMBLAY, rue Basse S. Denis.